

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 02 MAI 2013

**Délibération
n° 2013.05. 78.B**

**Création d'un pôle
d'arts plastiques -
Lot n° 6
"menuiseries
extérieures -
serrurerie" : avenant
n° 2**

LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

Excusé(s) représenté(s) :

**Certifié exécutoire
reçu en Préfecture**

le :

publié ou notifié

le :

**P/Le Président
Le Vice-Président**

**DELIBERATION
N° 2013.05. 78.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N° 6 "MENUISERIES EXTERIEURES -
SERRURERIE" : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 6 « menuiseries extérieures - serrurerie » à la société SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD OUEST – ZI n° 3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour un montant de 90 795,25 € HT.

Par délibération n° 36B du 7 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 4 921,23 € HT.

Pour une gestion simplifiée de l'accès au bâtiment et un contrôle accru les soirs de cours, il est nécessaire d'installer une gâche électrique sur la porte d'entrée principale. Par ailleurs, il a été décidé de remplacer les stores de protection solaires intérieurs par des stores toile sous verrières dans l'espace multimédia.

Il est nécessaire de passer un avenant prenant en compte ces travaux :

Travaux en moins value

- Suppression de stores de protection solaire intérieurs - 3 554,00 € HT

Travaux en plus value

- Stores toile sous verrières 4 267,65 € HT
- Gâche électrique à rupture 795,00 € HT

Montant en plus-value HT 1 508,65 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 en plus value est de 1 508,65 € HT.

Le montant du marché passe de 95 716,48 € HT à 97 225,13 € HT soit une augmentation de 7,08 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 25 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 6 « menuiseries extérieures - serrurerie » attribué à la société SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD OUEST – ZI n° 3 - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 508,65 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2314 – fonction 312 – opération 200703 - ORU – AP6

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

FAIT ET DELIBERE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE LEDIT JOUR DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE.